

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 37

Artikel: Jean et Jeanne
Autor: Fourrier, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199553>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qu'ayant à pris avec regret, par les représentations de quelques communautés de notre Bailliage d'Echallens, les désordres qu'occasionnoient, la vente du vin à la pinte (*), et que malgré notre défense, émanée en 1781, différents particuliers continuaient à y vendre du vin sans avoir le droit, ni être autorisés par concession souveraine ; Nous nous sommes vus obligés de remédier à cet abus, et de prévenir les maux qui pourroient en resulter en renouvelant notre défense, et ordonnant que personne à l'avenir ne pourra vendre du vin à la pinte dans les villages du Bailliage d'Echallens, à l'exception de ceux qui possèdent des vignes, et qui ne doivent jamais vendre moins de cinquante pots à la fois, sous l'amende irremissible de Cinquante florins pour la première contravention, et sous peine de subir, encore avec l'amende sus ditte, la prison, deux fois vingt-quatre heures, en retombant dans la même faute. Nous exhortons les préposés de chaque communauté, et autres gens d'Office, de veiller à l'exécution des présentes, et nous espérons qu'ils rapporteront fidèlement les Contrevénants, pour qu'ils ne restent pas impunis.

Nous, le Collonel de Werth, Baillif d'Orbe et d'Echallens, à toutes les Communautés de ce Bailliage, Salut !

Leurs Excellences des deux Illustres Etats de Berne et de Fribourg ayant jugé convenable d'émaner l'arrêt Souverain, dont la Copie ci dessus vous est adressée pour que vous en fassiez lecture dans vos Corps assemblés, entre ci et deux fois 20 heures, et votre Secrétaire en prendra Copie, vu que celle-ci devra nous être rendue duement signée et attestée par le Secrétaire, soit Gouverneur, comme la lecture a été faite et garder dite Copie. — Donné pour conduite d'un chacun, ce 20. Juin 1794.

La ronde des astres.

LA LUNE

Je suis un petit monde
Qui fait un tour de ronde
Autour d'un autre monde
Qu'on dit un peu plus grand.

LA TERRE

Je suis ce plus grand monde
Je fais mon tour de ronde
Autour d'un autre monde
Qu'on dit beaucoup plus grand !

LE SOLEIL

Je suis ce très grand monde
Et fais mon tour de ronde
Autour d'un autre monde
Infiniment plus grand !!

LES ÉTOILES

Ainsi de ronde en ronde
On n'en finira point;
Il faut pourtant un monde
Fixe en un certain point.

L'HOMME

Pourquoi faut-il un monde
Fixe en un certain point?
Celui dont la main sûre,
Nous règle la mesure,
Est dans les vastes cieux
Le centre glorieux.

E. D.

Lièvres, filez; rentrez, perdreaux !

La chasse est ouverte et tous les ans sont plus nombreux les disciples de Saint-Hubert.

Parmi ces chasseurs, il en est plus d'un, il est vrai, dont les futurs exploits ne menacent que les collègues ou les pauvres chiens qui les accompagnent, ou peut-être encore quelque imprudent campagnard qui se sera ha-

(*) Pinte, ancienne mesure de capacité pour les liquides, valant pres d'un litre.

sardé sur son champ pendant le temps de la chasse.

Mais à côté de ceux-là il en est de tout terribles, dont les fusils sont de véritables mitrailleuses. Gare de devant !

Une curieuse statistique des chasseurs, classés par profession, constate qu'à Paris, les plus grands chasseurs sont... Devinez qui ? Les marchands de vin ! Puis viennent les négociants, les propriétaires et les rentiers, les médecins et les avocats, les officiers, les entrepreneurs, les employés et les petits patrons.

Pourquoi donc les marchands de vin peuvent-ils bien détenir le record ?

Jean et Jeanne.

Mme Jeanne Ruchard, une jolie blonde, fille d'horticulteurs retirés des fleurs, vivait seule avec sa mère, son père étant mort depuis quelques années ; c'était une charmante jeune fille que le capitaine des sapeurs-pompiers, vieux beau, ami de la famille et galantin, désinissait : un lis poussé au milieu des roses.

Elle venait d'atteindre sa majorité et allait se marier, parmi les nombreux prétendants qui avaient posé leur candidature, jeté son dévolu sur un jeune homme du pays, Anselme Boneau ; les deux fiancés attendaient avec impatience l'heureux jour où ils pourraient prononcer le oui sacramental par devant monsieur le maire ; les pauvres ne se doutaient guère que l'administration, que les Hotentots nous envient, les guettait.

Anselme s'était occupé de réunir les pièces nécessaires ; comme il était orphelin, il dut se munir de l'acte de décès de son père et de celui de sa mère ; de l'acte de décès du père de son père, de celui du père de sa mère ; il fallut y joindre l'acte de décès de la mère de son père, celui de la mère de sa mère.

La jeune fille, de son côté, eut à fournir l'acte de décès de son père et les actes de décès de son grand-père et de sa grand-mère paternels ; même formalité à remplir à l'égard des parents de sa mère décédés eux aussi.

Muni de tous les actes, Anselme se présenta à la mairie pour demander une copie de son acte de naissance, un autre de celui de sa fiancée et il fit les déclarations nécessaires.

Le secrétaire examina les pièces.

— Impossible de vous marier, dit-il.

— Comment cela ? interrogea Anselme.

— Du moins avec la personne que vous désignez.

— Pour quelle raison ?

— Raison majeure : il est interdit de marier deux hommes.

— Deux hommes ! exclama Anselme ; que voulez-vous dire ?

— Que l'acte de naissance de votre soi-disant fiancé porte qu'elle est du sexe masculin.

Lisez vous-même, ajouta l'employé en montrant le registre au jeune homme incrédule.

— En effet, dit Anselme, c'est une erreur ; l'employé a omis deux lettres, écrit Jean au lieu de Jeanne ; il n'y a qu'à rectifier.

— Rectifier, s'écria l'employé, gratter un registre de l'état civil, encourrir les travaux forcés.

— Je veux me marier pourtant, dit le jeune homme.

— Impossible, absolument défendu.

Anselme, très ennuyé, vint trouver sa fiancée et la mit au courant de la situation.

— Il n'est pas possible, dit la jeune fille, qu'une erreur de ce genre puisse empêcher notre mariage ; la preuve du contraire est facile à établir.

— Allons voir le maire, opina Mme Ruchard.

Tous trois se rendirent à la mairie.

Le maire conférait avec son secrétaire.

Mme Ruchard présenta sa fille au premier magistrat de la commune.

— J'espére, monsieur, dit-elle, que la vue de ma fille dissipera les doutes que vous pouvez avoir au sujet de son sexe.

— Moi ? dit le maire, je n'ai aucun doute à ce sujet.

— Vous reconnaissiez que c'est une fille, reprit Mme Ruchard

— Et une très jolie fille, ajouta galamment le maire.

— Alors, vous ne faites plus de difficulté pour la marier.

— Je n'en fais aucune si vous avez les pièces nécessaires.

— Les voici, dit Anselme, en remettant les pièces au maire ; je suis le préteud.

— Tous mes compliments, dit le maire qui regarda les papiers : Anselme Boneau, Jeanne Ruchard.

— Ce mariage est impossible, monsieur le maire, remarqua le secrétaire.

— Pourquoi ?

— Jeanne Ruchard n'existe pas sur les registres de l'état civil.

— Oh ! oh ! dit le maire, on ne peut pas vous marier avec une personne qui n'existe pas.

— A présent, je n'existe pas ? dit la jeune fille.

— Nous ne connaissons, continua le secrétaire, que Jean Ruchard, ainsi qu'en fait foi l'acte de naissance.

— Oh ! oh ! dit le maire, mariage impossible, expressément défendu d'unir deux hommes.

— Puisque c'est une erreur, dit la jeune fille ; vous venez de reconnaître vous-même que j'appartiens au sexe féminin.

— Je n'avais pas vu votre extrait de naissance, dit le maire.

— Il vous a fait changer d'avis ?

— Certainement... vous avez l'air d'être une fille... mais l'extrait de naissance fait loi, bafouilla le maire, embarrassé.

— Vous n'êtes plus fixé ?

— Personnellement, je crois que vous êtes une fille ; comme maire, je dois déclarer que vous êtes un garçon ; je peux vous marier avec une jeune fille, si vous le désirez.

— C'est absurde ! s'écria Mme Ruchard ; on ne commet pas d'erreurs aussi grossières.

— Ce n'est pas moi, madame, protesta le secrétaire, il n'y a pas vingt et un ans que je suis ici.

— Que faut-il faire ? demanda Mme Ruchard, ma fille ne peut cependant pas coiffer Sainte-Catherine parce qu'un employé a, d'un trait de plume, changé son sexe.

— Il faut faire rendre un jugement pour annuler l'acte erroné, dit le maire, et un autre jugement délivrerà à mademoiselle un état civil régulier.

— Cela exigera combien de temps ? demanda Mme Ruchard.

— Environ six mois.

— Et cela occasionnera des frais ?

— Naturellement, dit le maire.

— C'est affreux cela ! s'écria la jeune fille, qui ne put retenir ses larmes.

Il se retirèrent tous trois désolés.

Ils venaient à peine de rentrer que deux gendarmes à cheval s'arrêtèrent devant la grille du jardin qui entourait l'habitation.

— L'un d'eux donna son cheval à tenir à son camarade et sonna.

La bonne courut ouvrir.

— Des gendarmes, dit Mme Ruchard, surprise, ils doivent se tromper.

Le gendarme entra, fit le salut militaire, tira un papier de son sac et déclara qu'il venait appréhender le nommé Jean Ruchard, âgé de vingt et un ans, fils des époux Ruchard, jeune soldat réfractaire à la loi militaire.

— Vous savez où se cache cet insoumis ? demanda le gendarme.

— Jean Ruchard n'existe pas, dit Mme Ruchard ; il n'y a que ma fille, Jeanne Ruchard, ici présente.

— Ne cherchez pas à me tromper, dit le gendarme ; il ne s'agit pas de Jeanne Ruchard, il est question de Jean.

— Je n'ai pas de fils, je n'ai qu'une fille.

— Alors, dit le gendarme en s'adressant à la jeune fille, c'est vous qui vous faites passer pour une fille, quoique faisant partie du sexe masculin ?

— C'est une erreur, dit Anselme, une erreur commise sur le registre de l'état civil.

— Tout cela ne me regarde pas, dit le gendarme, je ne connais que ma consigne : ce jeune homme est réfractaire ; qu'il me suive, il s'expliquera devant l'autorité militaire.

— Regardez ma fille, observa la mère.

— Evidemment, dit le gendarme, au premier aspect, à certains détails, le particulier a l'air d'être une fille ; mais après tout, qui me dit qu'il ne simule pas : il ne manque pas de simulateurs pour se soustraire au service militaire.

— Assurez-vous-en, dit la mère impatientée.

— Je ne suis pas chargé de passer la revision à

mademoiselle; je suis chargé de l'arrêter et de la conduire à la prison militaire.

— C'est trop fort! s'écria Jeanne, vouloir m'arrêter!

— Vous êtes incorporé au douzième de cuirassiers, reprit le gendarme.

— Ma fille dans un régiment de cavalerie! exclama la mère.

— Veuillez me suivre, commanda le gendarme; je n'ai pas de temps à perdre.

— Tenez, voilà pour vous, dit la jeune fille, en tirant la langue au gendarme.

— Je vous dresse procès-verbal, répliqua Pandore: insulte à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

— Faites-en deux, reprit la jeune fille en renouvelant sa mimique.

— Avec récidive, ajouta le gendarme imperturbable; assez bavardé, suivez-moi.

— Ma fille emmenée entre deux gendarmes, s'écra la mère, jamais! Elle est connue dans le pays, j'ameute les habitants.

— J'exécute un ordre, dit le gendarme, perplexe; je ne vois qu'une solution: venez avec moi chez le maire; s'il veut me délivrer un certificat constatant que j'ai rempli ma mission et qu'il y a erreur, je consentirai à laisser le prévenu en liberté provisoire.

La jeune fille revint à la mairie avec sa mère; le maire délivra le certificat demandé et le brave gendarme, quoique à regret, voulut bien ne pas emmener la délinquante.

— Tu l'as échappée belle, dit la mère à la fille.

— Enfin, j'ai une position, dit la jeune fille; je suis cavalier de deuxième classe au douzième des cuirassiers.

EUGÈNE FOURRIER.

Pas si bêtes qu'elles en ont l'air.

L'expression, si souvent entendue, « Bête comme une oie », est-elle vraiment justifiée? Pour ma part, je ne le crois pas. Les oies sont aussi susceptibles d'intelligence que la plupart des autres hôtes de nos basses-cours.

Vous hachez la tête? — Volez plutôt.

Une oie malade, observée attentivement, montra à plusieurs reprises des marques d'inquiétude à l'égard de sa couvée. Que faire? Un beau matin, une jeune oie passe près du nid. La mère quitte ses œufs et, sans autres façons, accoste la passante. Elles caquettent un moment, puis toutes deux reviennent et, sans hésitation, la jeune oie prend, dans le nid, la place de la mère, tandis que, tranquillisée, celle-ci se retire à l'écart.

C'était le moment d'aviser; le lendemain, la pauvre malade partit pour le paradis des oies.

Est-ce seulement instinct, cette prévoyance de l'oie à l'égard de sa couvée et cette touchante action de la jeune remplaçante qui, si tôt, comprit les devoirs de la solidarité?

Autre fait.



Un gros et fort coq avait l'habitude d'attaquer et de maltraiter une oie, qu'il rencontrait chaque jour. Celle-ci souffrit longtemps sans se défendre. Cette attitude passive rendit probablement le coq toujours plus hardi. Mais, une belle fois que, selon son habitude, ce dernier se préparait à l'attaque, l'oie le saisit avec son bec et, malgré ses cris et sa résistance, ne le lâcha que dans un étang voisin, où il se serait infailliblement noyé si un paysan n'était venu à son secours.

Après cela, ne pensez-vous pas que les hommes, toujours si infatigés de leur soi-disant supériorité, feront bien de veiller que le vieux dicton ne soit pas un beau jour retourné.

R.

Babeliâdzo dè cabaret.

L'étai cauquière senannès après que l'ont zupé Lutry cilia fêta que l'ai diont lo sauvetâdzo, que l'est don on abbayi po ciliâo que vont aveintâ avoué lão navioù, lè dzeins que vont férè pè su lo lé dâi partiés dè néye-chrétiens et que sè vayont piâfâ dedeïn quand 'na fu-lâie d'vaudaira potse lâo liquetâ et que la gaula la fâ tsaveri sein dessus-dezo.

Ma fai, quand on a lo guignon dè sè vaire pliöndzi dinse io lo lé est prévond, on ne dâi pas être à noce et on est ben'èze dè cheintre cauquon que vignè po racrotsi pè noutron tiu dè tsausse po no raveintâ amont, kâ, on sarâi bo et bin fottu, surtot se on ne sâ pas nadzi aobin s'on ne sâ que nadzottâ, coumeint on boliat dein 'na mermitâ dè cougnarda à pre-miaux.

L'autre dzo, l'étiont don on part pè la pinta que barjâquâvant su cilia societâ et su cilia balla fêta dè la capitâl dâo veingt-troisième:

— Oï, desâi lo martsau, respet por leu, vouaiquie ào mein dâi gaillâ que sont pas dâi capons et que n'on poaire ni dâo dzoran, ni dâo moudzet, ni dè la vaudaira po s'embântsi su lo lé po sauvâ lâo seimblâblie; assebin, s'ou lâo baillâ dâi primès, l'ont bin meretâ! Kâ, diantre! onna dzein est adé onna dzein et que fâ petêtâr biu fanta!

— No dio pas! la societâ est ball'et bouna! l'ai répond lo valet à l'assesseu, qu'a on gros tropé, mâ, mè seimblâblie que, po cein, on fâ pi trâo po lè dzeins et pas prâo po lè bitès et ye voudrâ qu'on baillé assebin dâi primès à ciliâo que grâvont les bitès dè sè tiâ; oreindrai, on vai tant dè mau arrevâ: diéro y'ein a-te dè ciliâo pourro bitès que sè dérupiton avau dâi ruvinès quand sont pè lè montagnes? Et, quand le sont pè lo bas, diéro n'ein vait-on pas que sè font éclâfâ pè ciliâo treins aobin estrepia pè ciliâo novallès carioles que traçont sein z'égâ? etsétra, etsétra. Sè prâo que, po lè bitès, l'ai a l'assurance; mâ, ne fâ rein! on homme qu'a sauvâ 'na bête a atant dè drai à 'na prima que cé qu'a sauvâ 'na dzein. Diantre! 'na balla modze, l'a faut adé payi quarant'à cinquante pices; on cein trâo've pas ti lè dzo de la semella dè sè solâ et y'a bin dâi dzeins que ne lè valliont pas, lè cinquante pices! qu'en ditès-vo? rein que dein lo veladzo en ein trâovârâ prâo po lo mein cauquière dozannès!

— Eh bin! su d'acco avoué té! l'ai fâ lo Jules ào grenadier; atant po ciliâo que sauvont lè bitès que ciliâo que sauvont dâi dzeins, n'ia savè pardie pas lo mot; assebin, m'ein vê lâo z'envouyi 'na letra po ein avâliena, dè prima, kâ, n'ia pas grantein, y'e raveintâ du dedein la Mounairâ on hommo qu'allâvè sè néyi!

— Quouï? té! Kaise-tè, dzaniâo que t'è! Et quouï as-tou sauvâ don? firont lè z'autre que bêvessant.

— Eh bin! attiutâdè se n'est pas veré! l'ao fâ l'autre: La senanna passâ, y'èt zu, dévai la né, mè bagni dein la Mounairâ ào bet dâo prâ à Dâvi Fifet et y'èt ein trein dè bin tricllié et barbottâ dein lo rio, quand, to per on coup, cheinto lè pi que mè tseqont et vouaiquie que regatto dein ion dè ciliâo gros gots qu'ont po lo mein veingt pi dè prévond! Boailâo: « Ao sécor! » tant que poivê, mâ nion m'oufessâi; cheintai que y'eimpattâvè adé mè, y'avè dza l'édhie que mè vegnâi tantqu'à la dierdieta et y'arè bo et bin colâ tantqu'ao fin fond dein lo borbot, quand véyo la brantsa de 'na saudze que traînâvè à râ l'édhie; à fooce dzevattâ et écuandzi, l'ai mè racrotsâ, et ein mè crampouine fermâ, mè revouaiquie amont. Ah! mè z'amis! vo pâodès comptâ que y'e zu 'na

ruda poaira! kâ, n'ia pas! sein me, y'èt bo et bin néyi! Ora, n'è-yo pas drai à 'na bona prima, ditès-vai?

— Mâ, tadié que t'è! Te n'as nion sauvâ! lâi fâ ion dè stâo compagnons.

— Coumeint nion? Et mè, tonaire dâo tonaire! Su-yo 'na dzein aobin on bocan? nom de nom! lâo fâ Trotson, que sè fatâivé.

— Attiuta! l'ai dese adon lo carbâtier ein sorteint: t'as sauvâ cauquon, don té, l'est bin verè; mâ te ne complo po rein et te n'arâ min dè prima! Et l'est onco dâo bounheu que cein: ne sâ pas on autre que t'aussè raveintâ, kâ l'arâi failli l'ai bailli onco cinq francs et l'ai payi demi-litro et l'est atant que te cotèrài dè plie à ton père; as-tou comprai?

L'autre n'a rein rede!

**

Les 12 « à peu près » de l'année.

Janvier ton bonheur.

Février tes yeux dans mes yeux.

Mars toujours dans le sentier de la vertu.

Avri...-te-toi sous mon parapluie.

Maï ta main dans la mienne.

Juin la force au courage.

Juillet jeté des pierres dans son jardin.

Août c' qu'est mon fusil?

Septembre comme une rosée.

Oct... ta brioche est bonne!

Novembr... asse pas comme cela devant le monde

Décembre et des cabinets meublés.

Boutades.

Une dame étrangère et son fils — des Français, croyons-nous — se trouvaient, samedi dernier, dans un tram du tour de ville.

Sur la Riponne, le jeune homme fait remarquer à sa mère les vastes étalages des marchands de vannerie.

— Vois donc, m'man, que de corbeilles!

— Eh ben! quoi, mon enfant, c'est là sans doute l'industrie du pays.

Puis, s'adressant au conducteur du tram: « Dites-moi donc, monsieur, qu'est-ce que ce grand édifice que l'on voit là-bas? » et du doigt la dame désignait le nouveau palais universitaire.

— Ça, madame, eh bien, c'est la nouvelle fabrique de paniers!

Entre artistes, on méditait d'un confrère qui rachète son manque de talent par une énorme prétention.

— Voyons, fait le peintre B., soyons justes, il faut lui reconnaître une qualité.

— Laquelle?

— Il ne dit jamais de mal des autres.

— Bah!

— Sans doute, il ne parle que de lui.

Agenda des constructeurs, pour 1903.

— Lausanne, S. Henchoz éditeur. — Cet utile carnet de poche, qui nous parvient bon premier de la série, contient, sous une couverture élégante et solide, condensés avec soin, tous les renseignements techniques dont on peut avoir besoin sur le chantier, ou lorsqu'on se trouve en tournée d'affaires. Il est le complément indispensable du « Manuel Henchoz » (série de prix) à l'usage des personnes qui s'occupent spécialement de la construction du bâtiment. Une innovation nous paraît heureuse, c'est l'introduction dans la nouvelle édition, la IX^e de cet agenda, d'un certain nombre de pages de papier blanc perforé, c'est-à-dire faciles à détacher.

Passe-temps. — La solution de notre charade du 30 août est **Angle-terre**. Nous avons reçu 15 réponses justes. La prime est échue à M^e Louise Picard, boul. Helvétique, Genève. Les primes décernées pour réponses justes aux passe-temps seront expédiées cette semaine aux destinataires.

La rédaction: J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.